Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le - 4 OCT. 2021 - -

ID: 086-218600666-20210930-CM\_20210930\_033-DE

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

#### ACTE N° CM-20210930-033

du 30 septembre 2021

n°033

page 1/3

#### **EXTRAIT**:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL. David SIMON

POUVOIRS (6): Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Maryse LAVRARD Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Yasin ERGÜL Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (1): Ahmed BEN DJILLALI

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

**RAPPORTEUR: Monsieur Michel FRESNEAU** 

OBJET : Aménagement de l'avenue Pierre Abelin et de l'avenue Robert Schuman

L'avenue Robert Schuman et l'avenue Pierre Abelin, d'une longueur totale de 1 km, dans sa partie comprise entre la place Winston Churchill et l'avenue Robert Schuman, font partie des derniers tronçons de route départementale à déclasser en voie communale. Depuis l'achèvement de la rocade, les tronçons de voiries départementales situés à l'intérieur du périmètre défini par la rocade et l'axe Pagé – Estrée – Corby – Velbert – Kaya sont remis à niveau par le Conseil Départemental avant d'intégrer la voie communale.

En outre, ces avenues représentent un axe majeur de circulation entre les secteurs du centre-ville et d'Ozon.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux et de fournitures qui permettront de revoir complètement le fonctionnement de ces espaces publics, de les moderniser et d'accorder aux modes de déplacements doux la place qu'ils méritent.

L'aménagement prévoit :

- la réduction de la largeur de chaussée avec la suppression de la voie de tourne-àgauche
- le maintien du double sens de circulation
- la création de fosses de plantations de part et d'autre de la chaussée comprenant la plantation de 107 arbres (essences de tilleul, platane, chêne, frêne, pin et cèdre) des arbustes et des vivaces
- la création de deux pistes cyclables unidirectionnelles le long de chaque fosse de plantation
- le maintien des cheminements piétons de chaque côté des voies

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-033

du 30 septembre 2021

n°033

page 2/3

- la suppression des 2 carrefours à feux avec l'aménagement de 3 giratoires franchissables surélevés ainsi que 3 passages piétons surélevés répartis sur la longueur et reprenant les déambulations existantes
- le renouvellement du réseau d'éclairage avec de la LED et la poursuite de l'infrastructure de très haut débit
- la réduction de la vitesse à 30 km/h sur tous les ouvrages en dénivelés ce qui sécurisera les croisements aux carrefours entre les véhicules et les piétons et cycles

Le projet a fait l'objet d'une communication et d'une présentation à l'ensemble des personnes concernées : la population avec une présentation sur les marchés d'Ozon, de Châteauneuf et des Halles ainsi qu'à l'espace Rasseteau mais aussi avec des réunions réunissant les commerçants, les pompiers, la police nationale, les bailleurs sociaux et les agences immobilières. Leurs remarques ont été intégrées dans le projet.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le marché sur la base d'une estimation des travaux suivante :

Lot 1 : Voirie et réseaux pour un montant estimé à 1 238 k€ HT avec une tranche conditionnelle sur l'avenue Aristide Briand (tronçon Schuman- 3 Pigeons) estimée à 59 k€ HT

Lot 2 : Espaces verts estimé à 119 k€ HT

Lot 3 : Fourniture de matériels d'éclairage public estimés à 49 k€ HT pour la tranche ferme (phase 1 de la rue Alfred de Vigny à la rue Mozart) et à 101 k€ HT pour la tranche conditionnelle (de la rue Mozart au rond-point Wiltzer)

Les services techniques réaliseront en régie la pose de l'éclairage public et la réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Les travaux sont prévus sur 6 mois de février 2022 à août 2022 avec le maintien de la circulation, alternée par feux sur une grande partie du chantier. Des déviations locales et une information globale sont prévues, en coordination avec la déviation induite par les travaux sur le pont Henri IV prévus à partir de janvier 2022 pour 14 mois par le Conseil Départemental.

Compte tenu des crédits disponibles sur le budget 2021 une tranche conditionnelle est prévue pour le lot 1 Voirie sur le tronçon de l'avenue Aristide Briand (tronçon Schuman – Trois Pigeons) et une tranche conditionnelle sur le lot 3 Fourniture de matériels d'éclairage public. Les crédits de ces tranches conditionnelles sont prévus au budget 2022.

VU les articles R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique relatifs aux procédures adaptées,

**VU** les articles R 2113-4 à R 2113-6 du code de la commande publique relatifs aux marchés à tranches,

VU l'article L 2122-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

- 4 OCT. 2027 Affiché le ID: 086-218600666-20210930-CM 20210930 033-DE

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

#### Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-033

du 30 septembre 2021

n°033

page 3/3

CONSIDERANT l'importance de l'aménagement de l'avenue Pierre Abelin et de l'avenue Robert Schuman pour développer les modes de déplacements doux, embellir l'espace public et faciliter la liaison entre le centre-ville et le quartier d'Ozon

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

d'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés suivants sur la base d'une estimation, à savoir :

Lot 1 : Voirie et réseaux pour un montant estimé à 1 238 k€ HT avec une tranche conditionnelle sur l'avenue Aristide Briand (tronçon Schuman - 3 Pigeons) estimée à 59 k€ HT

Lot 2 : Espaces verts estimé à 119 k€ HT

Lot 3 : Fourniture de matériels d'éclairage public estimés à 49 k€ HT pour la tranche ferme (phase 1 de la rue Alfred de Vigny à la rue Mozart) et à 101 k€ HT pour la tranche conditionnelle (de la rue Mozart au rond-point Wiltzer)

Les dépenses seront engagées sur la ligne budgétaire 822,2/2315/3510.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La directrice des affaires institutionnelles et juridiques Céline NICOUD